

Le parquet classe sans suite l'enquête pour viol qui visait le comédien Philippe Caubère

Le comédien et metteur en scène était accusé de viol par une dramaturge d'une quarantaine d'années, qui a expliqué avoir été « sous emprise ».

par ÉMELINE CAZI



Philippe Caubère, à la cérémonie des Molières, à Paris, le 29 mai 2017. CHRISTOPHE ARCHAMBAULT / afp

Au printemps 2018, six mois après la chute du producteur américain Harvey Weinstein, la vague #metoo de libération de la parole des femmes rattrapait une figure du théâtre français : le comédien et metteur en scène Philippe Caubère était accusé de viol par une dramaturge d'une quarantaine d'années, **Solveig Halloin**, qui l'avait abordé à la fin d'une représentation théâtrale. Au terme de dix mois d'enquête préliminaire, le parquet de Créteil a décidé de classer sans suite ce dossier.

L'avis rendu, un document de quatre pages daté du dimanche 17 février, dont *Le Monde* et France Inter ont pu prendre connaissance, est particulièrement motivé et écarte les accusations d'agression sexuelle et de viol.

Deux rendez-vous, dont l'un s'est conclu par une relation sexuelle, ont bien eu lieu entre Solveig Halloin et Philippe Caubère, en 2010, explique le premier vice-procureur de Créteil. « *M^{me} Halloin a elle-même reconnu (...) n'avoir à aucun moment manifesté physiquement ou verbalement un défaut de consentement.* »

La jeune femme explique avoir été « *sous l'emprise* » du comédien récompensé de trois Molières, ancien pilier du Théâtre du Soleil d'**Ariane Mnouchkine**, ce qui expliquerait son absence de réaction. Mais le parquet estime que « *l'admiration professionnelle, voire la fascination, que M^{me} Halloin vouait à M. Caubère ne peut, s'agissant d'une relation entre adultes, être considérée comme une emprise intellectuelle* », et donc constituer une « *contrainte* » au sens où l'entend le code pénal. Par ailleurs, aucun élément matériel – SMS, certificat médical, témoignages – ne vient corroborer les accusations de la jeune femme, précise le magistrat dans son avis.

—
« **Je n'ai jamais eu peur de cette accusation parce qu'elle était tellement fausse, tellement exagérée** »

« *Je crois qu'on peut dire que je suis blanchi, mais ça m'étonnerait que la partie adverse en reste là* », a réagi Philippe Caubère à l'annonce de cette décision. « *Je n'ai jamais eu peur de cette accusation parce qu'elle était tellement fausse, tellement exagérée (...). Mais je n'oublierai jamais, ça m'a atteint profondément*, a confié le comédien. *Et ce qui m'a fait peur, c'est qu'on aille fouiller dans ma vie intime.* » **Jonas Haddad**, conseil de Solveig Halloin, avec **Jacques Gauthier-Gaujoux** à Toulouse, a déclaré que sa

cliente « [maintenait] ses accusations, se réserv[ait] le droit de continuer la procédure, et contest[ait] le déroulé de l'enquête, comme son traitement médiatique ».

Une vision libertine du couple

Comme souvent, dans ce genre d'affaires, deux versions s'opposent depuis le début. Dans une courte vidéo diffusée en avril 2018 sur le site du Huffington Post quelques jours après son dépôt de plainte, Solveig Halloin, 43 ans, militante toulousaine féministe et très engagée pour la cause animale, détaille les circonstances de sa rencontre avec « *son père artistique* », au bar d'un théâtre à Toulouse, en 2010.

« *De façon tout à fait candide, naïve (...), je me suis avancée vers lui en disant : "Je vous aime", (...), avec un peu d'humour.* » Le comédien lui propose de prendre un verre au bar, puis prend son numéro de téléphone. « *À partir de là, le cauchemar a commencé* », raconte-t-elle. Après plusieurs échanges de courriels et de SMS, il y eut, selon elle, deux rendez-vous – lui ne se souvient précisément que d'un seul. Une première soirée à Paris, en février 2010, qui se termine dans l'appartement du comédien, à Saint-Mandé (Val-de-Marne). Philippe Caubère l'aurait alors déshabillée, embrassée, puis allongée, en lui écartant les jambes de manière brutale, explique-t-elle. Mais sans aller plus loin, ce soir-là.

La seconde rencontre se déroule à Béziers (Hérault), début mars 2010, « *dans la chambre d'hôtel qu'il occupe avant le spectacle* ». Solveig Halloin décrit alors une scène de sexe où le comédien l'aurait giflée, étranglée et pénétrée violemment. Aux policiers, elle a expliqué avoir également été menacée de mort les jours suivants.

Philippe Caubère, 68 ans, n'a jamais caché sa vision libertine du couple. Il en parle volontiers, s'en inspire pour ses spectacles ; il n'hésite pas non plus à s'engager publiquement pour « *ses amies* » les prostituées, comme dans cette tribune « Moi, Philippe Caubère, acteur, féministe, marié et "client de prostituées" », publiée en 2011 dans *Libération*. Mais, « *je n'ai jamais violé personne dans ma vie, assure-t-il au Monde. Je ne sais pas comment vous dire, j'en serais incapable* ».

Une parole contre une autre

Face à cette situation d'une parole contre une autre, les enquêteurs ont plongé dans la vie intime du comédien et de la plaignante à la recherche d'éléments matériels pouvant étayer l'une ou l'autre version. L'enquête préliminaire, confiée initialement au parquet de Toulouse, transférée à Paris puis à Créteil, a duré dix mois.

La jeune femme a d'abord longuement été entendue, et à deux reprises. Fin novembre 2018, Philippe Caubère était placé en garde à vue. Une perquisition a été menée dans son appartement de Saint-Mandé. Son ordinateur a été saisi, son téléphone portable scruté dans les moindres détails. « *Avec cette perquisition, les policiers voulaient voir si la description que la plaignante avait donnée de mon appartement correspondait. Où était la chambre de torture* », explique Philippe Caubère. Dans cet appartement, les policiers ont trouvé « *des masques de théâtre balinais, des photos de Marilyn, un tableau d'Egon Schiele, une peinture au fusain d'une femme nue, un portrait du matador Nimenno II* », mais aucun instrument de torture.

Dans l'élan de son dépôt de plainte, Solveig Halloin avait aussi posté une « lettre ouverte » sur Internet dans laquelle elle invitait les « *très nombreuses victimes de Philippe Caubère* » à la contacter sur une adresse cryptée ProtonMail.

Deux femmes interrogées par les policiers, dont les noms ont été donnés par Solveig Halloin, ont « *contesté avoir été victimes de viol ou de violence sexuelle de la part de M. Philippe Caubère* », note le parquet de Créteil dans son avis de classement. Une troisième n'a pas pu être entendue, mais l'étude de ses correspondances avec M. Caubère, apportées par son avocat, « *établissait une relation heureuse, ne dénonçant aucune violence physique sexuelle ou psychique* ».

Un appel sur Internet à une ancienne petite amie

Dans son appel sur Internet, Solveig Halloin s'adressait aussi à une ancienne petite amie de Philippe Caubère. Appelons-la « Clara », pour préserver son anonymat. « *Il me racontait des heures avec fierté les tortures qu'il t'infligeait* », écrit à son propos Solveig Halloin. Or, les policiers ont longuement interrogé « Clara ». *Le Monde* l'a également contactée. Cette mère de jeunes enfants raconte une tout autre version : une

idylle de deux ans avec le comédien. Leur rencontre à la terrasse d'un café, un après-midi d'été, à Paris, quand elle avait 22 ans. Le petit mot qu'elle lui laisse au moment de partir. Lui qui la rappelle. Leur première nuit, « *un moment magique* ».

—
« **Cette personne ment sur toute la ligne. Je n'ai jamais été victime de la moindre violence de la part de Philippe Caubère** »

Lorsque le policier lui a listé, une à une, les accusations que Solveig Halloin portait à l'égard de Philippe Caubère, « Clara » est tombée des nues. « *Cette personne ment sur toute la ligne, et j'en témoigne. Je n'ai jamais été victime de la moindre violence de la part de Philippe Caubère* », répond l'ancienne amante, qui ne comprend pas que cette femme qu'elle ne connaît pas puisse salir « *la très belle histoire* » qu'elle a eue « *avec Philippe* ».

L'exploitation de l'ordinateur du comédien et celle de son téléphone portable n'ont révélé aucun échange témoignant d'une « *manifestation de violence, de menace ou de contrainte à l'égard de quiconque* », ajoute, enfin, le parquet.

« *Cette affaire, c'est l'illustration d'une instrumentalisation du mouvement de libération de la parole de la femme et une instrumentalisation du judiciaire. On est face à quelqu'un qui va raconter n'importe quoi, qui va se servir de la justice et de ce mouvement pour exister médiatiquement*, déplore **Marie Dosé**, l'avocate de Philippe Caubère. *Mon client incarne pour Solveig Halloin tout ce qu'elle déteste : il défend les prostituées et la corrida.* » À l'annonce du classement de l'enquête préliminaire, l'avocate a déclaré qu'elle allait déposer une série de plaintes pour dénonciation calomnieuse. ■